

**ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL**

**Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.**

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

---

M

est invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le **lundi 16 novembre 2015 à 20h00** en la Salle du Conseil communal, Place Communale, 18 à 7830 Silly.

Le 6 novembre 2015

Le Directeur général f.f.,  
Ch. HUYS.

Le Bourgmestre,  
Ch. LECLERCQ.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
2. Finances
  - 2.1. Taxe déchets - Enlèvement et traitement des déchets ménagers et assimilés- Exercice 2016.
  - 2.2. Redevance sur l'enlèvement des déchets encombrants - Exercices 2016 à 2019 - Approbation.
  - 2.3. Redevance sur les demandes de permis d'urbanisme, permis de lotir, permis d'environnement, permis unique et procès-verbaux de construction - Exercices 2016 à 2019.
  - 2.4. Modification budgétaire n°3/2015 - Approbation.
  - 2.5. Modification budgétaire n°2/2015 - Information.
3. Intercommunales
  - 3.1. iMio - Assemblée générale ordinaire du 19 novembre 2015.
  - 3.2. IPALLE - Assemblée générale ordinaire du 16 décembre 2015.
  - 3.3. ORES Assets - Assemblée générale du 18 décembre 2015.
4. Cultes
  - 4.1. Modification budgétaire n°1/2015 de la Fabrique d'église de Silly - Approbation.
  - 4.2. Modification budgétaire n°1/2015 de la Fabrique d'église de Bassilly - Approbation.
  - 4.3. Modification budgétaire n°1/2015 de la Fabrique d'église de Fouleng – Approbation.

5. Marchés publics
  - 5.1. Cure de Silly - Remplacement de la chaudière - Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.
  - 5.2. Panneaux lumineux zone 30 - Approbation du cahier spécial des charges et choix du mode de passation du marché.

### **HUIS CLOS**

6. Personnel enseignant
  - 6.1. Ratification de diverses délibérations.
  - 6.2. Interruption de carrière dans le cadre d'un congé parental.